

Natura 2000
Regards croisés sur une politique européenne
de gestion des milieux naturels

TABLE RONDE

Monsieur Daniel BEGUIN – Association des Régions de France

Je voudrais d'abord remercier l'intervention de Françoise Grossetête parce qu'elle a bien expliqué le contexte extrêmement prégnant. C'est une question de petite semaine sur les arbitrages budgétaires et donc la construction du budget européen 2007-2013. Sachez qu'effectivement, malgré les interventions du parlement européen, il n'a pas été possible de créer une ligne spécifique Natura 2000. Sachez que le vote ultra majoritaire du parlement européen pour doter la ligne Life + de moyens financiers très substantiels, pour passer de l'ordre de 450 millions d'euros sur la période considérée à plus de sept milliards d'euros sur la période considérée, n'a pas été pris en compte par la commission et encore moins, par les Etats membres. Je tiens à le rappeler puisque les dernières informations que j'ai pu avoir ce matin de la part de la commission avec ses allers et retours avec les Etats membres, montre qu'il n'est pas question de doter le Life + de plus de moyens financiers substantiels et que l'on reste dans la ligne traditionnelle des budgets précédents. Donc, vous voyez bien le contexte et la difficulté de ce contexte. Pour revenir à ce qui a été dit ce matin, je pense qu'il y a une très forte hétérogénéité des situations en ce qui concerne les Conseils régionaux. Chaque Conseil régional a la liberté d'engager sa propre politique. Un certain nombre d'entre eux se sont engagés dans la problématique de la biodiversité. Je croie qu'un certain nombre d'élus sont plus sensibles que d'autres. Certains élus ont un engagement personnel dans cette thématique et ont apporté au sein du Conseil régional des idées et une majorité politique en faveur de la biodiversité. Donc, c'est une question de volonté politique. Si nous avons des élus qui sont motivés et qui sont prêts à s'engager personnellement eu sein de leur collectivité territoriale, n'hésitez pas à aller les voir, n'hésitez pas à leur apporter l'information, n'hésitez pas à provoquer leur engagement. Je travaille avec mes collègues Vice-présidents de

l'ensemble des régions françaises et je vois que progressivement, cette thématique est en train d'avancer durablement dans les politiques des Conseils régionaux. Avec le handicap majeur, c'est que les régions n'ont pas de dotation budgétaire dédiée. Comme l'a dit tout à l'heure, Jacques Rousseau-Dufour, les départements ont la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Les régions n'ont rien. Les régions n'ont que l'impôt des contribuables. Puisque nous ne sommes que des passeurs, nous ne faisons que gérer l'argent des contribuables, puisque nous avons des comptes à leur rendre en permanence, il est évident que l'augmentation du levier d'impôt suppose un minimum d'éclaircissement et d'explication auprès de nos concitoyens. Cela étant, prenons l'exemple de ma région. Je fais en sorte qu'il y ait un débat spécifique sur la biodiversité en plénière avec deux heures de débats, voté à l'unanimité, tout groupe politique confondu, majorité, opposition et les extrêmes. Et à l'intérieur de ce cadre spécifique sur la biodiversité, j'ai fait en sorte que le Conseil régional s'engage en accompagnement de Natura 2000. Ce n'était pas évident au départ. La région va cofinancer les documents d'objectifs, les contrats Natura 2000, l'animation des documents d'objectifs Natura 2000. La seule restriction est que nous avons demandé que les collectivités aient une part importante dans le dispositif. Nous avons décidé de mettre en place des mécanismes d'accompagnement, par exemple, des mesures agro-environnementales spécifiques aux étangs de pisciculture. Lorsqu'on commence à travailler avec les pisciculteurs par des contrats pluriannuels, avec des moyens financiers appropriés, négociés donc consentis conjointement, il est évident que c'est plus facile de faire passer le dossier Natura 2000. Cette démarche de la prise en compte de la biodiversité est partie intégrante des gestionnaires du territoire. En faisant la même chose sur les mesures agro-environnementales, nous avons demandé aux espaces naturels régionaux dont nous sommes un des financiers principaux, de s'orienter prioritairement sur la prise en compte de la biodiversité en incluant aussi la notion de corridors écologiques. Nous avons réussi à mettre en place un mécanisme de bonification des aides au pays et aux communautés de commune dans le politique de territorialisation de notre Conseil régional. Donc, on a intégré le critère de la biodiversité. Le taux d'aide passera de 30 à 40% s'il y a des projets de biodiversité, donc une bonification supplémentaire de façon à créer un programme incitatif. Voilà en ce qui concerne ma région, mais je crois que toutes les régions françaises sont prêtes à prendre en compte la préservation des

espaces naturels avec le handicap majeur qu'est la contrainte financière. Sachez par exemple que pour les discussions avec les Préfets de région qui sont imminentes, à la fois pour la construction des futurs contrats plans état-région, à la fois sur la négociation de l'ossature des contrats de plans état-région, mais aussi à la fois sur la négociation des programmes opérationnels européens dont nous avons les premières copies à rendre le 21 mars, alors que nous avons été avertis, il y a à peine une semaine, il va nous falloir prendre un certain nombre de décisions sur lesquelles je voudrais attirer votre attention. Je voudrais vous expliquer quelques enjeux. Sur ma région, on a 25% de dotation en moins, ce qui est normal, car au titre de la solidarité à l'égard des pays entrants, de mémoire, on passe de 525 millions d'euros à un peu plus de 400 millions d'euros de dotation. Il n'y a plus de zonage. Cela veut dire que les collectivités les plus aguerries, les communautés d'agglomération, les grandes villes qui ont la capacité d'ingénierie nécessaire, vont bien évidemment être les premières à déposer les dossiers. A contrario, les zones rurales, celles qui sont les plus défavorisées, celles qui sont les plus longues à mettre en marche, même si elles sont convaincues par la démarche, vont se trouver défavorisées. Donc on a plus de zonage, une concurrence accrue entre les grandes collectivités et les agglomérations, des crédits qui vont baisser de 25%. On a trois piliers sur les axes prioritaires, parmi lesquels, on a celui du développement durable. Je voudrais aussi attirer votre attention sur les difficultés. Dans le développement durable, on a les transports collectifs et tout ce que ça suppose aujourd'hui, notamment en matière de rénovation du réseau ferré existant, on a les énergies renouvelables, on a toute la problématique de l'eau superficielle et souterraine, et on a la biodiversité. Alors, vous avez intérêt à avoir des élus particulièrement sensibles et extrêmement pointus pour pouvoir porter le débat au sein de votre collectivité. Et ces contrats vont être bouclés très rapidement, en tout cas dans les grandes lignes. Si vous n'arrivez pas à dégager dans vos régions, ces priorités politiques en faveur de la biodiversité dans ces crédits européens, dans le FEDER, un peu dans le fond social européen, vous en avez pour sept ans. Une fois que l'écriture est faite, elle est terminée et si vous ne saviez pas qu'au sein des contrats de plans état-région, il n'y a pas de ligne spécifique, alors vous êtes coincé. Vous voyez que financièrement, même si on a la volonté politique, on a une vraie bataille à mener et je suis de ceux qui sont ordinairement pessimistes en matière de préservation de la biodiversité. Entre le discours et la réalité, une biodiversité qui se dégrade tous

les jours et même si on a des mécanismes, on n'a pas aujourd'hui de moyens financiers d'accompagnement suffisants. Quand on pilote avec le Préfet de région une ligne à très haute tension, j'ai 55,4 millions d'euros de crédit d'accompagnement. C'est très facile d'aller voir les élus. Je n'ai aucune difficulté, je leur envoie une lettre, je signe et je leur demande quels sont les projets qui les intéressent. L'acceptabilité n'est pas la même quand on a la capacité financière d'accompagnement et quand on ne l'a pas. Et aujourd'hui, on est dans un système qui est extrêmement difficile et sur lequel, on n'a pas de marge. Les régions sont pleinement conscientes de cela. Dans la limite de leur capacité financière, elles feront l'essentiel pour la sauvegarde de la biodiversité. Et le l'espère, comme l'a fait la région Lorraine, toutes les régions au fur et à mesure, s'engageront dans le dispositif Natura 2000.